

En direct / APF

Lettre interne d'information de l'APF



Cette lettre est destinée à l'ensemble des acteurs de l'APF : adhérents, élus, usagers, bénévoles et salariés.

Merci de veiller à sa bonne diffusion (mail, impression, affichage...).

Janvier 2013 / n° 25

Sommaire

ACTUALITÉ

- 2013, l'année balèze !
- Rapport Vachey, une base de réflexion sur la tarification
- L'APF s'empare du sujet des violences faites aux femmes

pages 2 à 5

LES PHOTOS DU MOIS

- La campagne institutionnelle accède aux transports en commun

page 6

VIE ASSOCIATIVE

- L'observatoire de la bientraitance relancé
- Un service du développement associatif pour mobiliser

pages 6 à 7

À LA DECOUVERTE DES ACTEURS DE L'APF

- Les équipes régionales

page 8

BENEVOLAT

Jeunes et investis

page 9

ÉVÈNEMENT

- Les grands rendez-vous du premier semestre 2013

page 10

Le Chiffre du mois

310 séjours de vacances inclusives* proposés par APF Evasion pour 2013 à découvrir sur apevasion.blogs.apf.asso.fr !

*Séjours organisés pendant les vacances scolaires accueillant au sein d'un groupe un jeune en situation de handicap.

Directeur de publication : Emmanuel Bon
Rédactrice en chef : Corinne Manoury et Domitille Loeper Tél. : 01 40 78 27 50
mail : domitille.loeper@apf.asso.fr
Rédaction : Milan Lebas, Corinne Manoury et Franck Seuret
Réalisation : eden-studio.com
Date de parution : janvier 2013
Association des Paralysés de France
17, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS
<https://reseau.apf.asso.fr>

Édito

Chers amis,

Cette année, de nombreux sujets nous interpellent, directement ou indirectement, dans l'agenda politique du gouvernement. Ils nécessitent de notre part une vigilance d'autant plus forte qu'on voudrait nous en exclure, parfois avant tout débat, comme ce fut le cas pour le sujet brûlant de la précarité et des ressources, dont nous, « nantis », n'aurions pas à nous saisir.

Il me semble pour le moins inconvenant qu'à l'heure où l'engagement pris par le Premier ministre est d'intégrer systématiquement la problématique du handicap aux lois en cours d'élaboration, on nous cantonne encore à des sujets étroits, traditionnellement associés au handicap, et parfaitement déconnectés des enjeux citoyens actuels.

L'acte 3 de la décentralisation qui pourrait entraîner l'absorption définitive de la politique du handicap et du dispositif des MDPH par les conseils généraux, procède de l'art de se débarrasser d'un dossier financièrement coûteux, au mépris des principes d'équité et de justice sociale. Or, en l'absence de toute garantie d'harmonisation et de contre-pouvoir lié à la parole associative dans les COMEX, comment ne pas s'inquiéter des possibles dérives du « décideur-payeur » !

Notre tissu associatif, notre organisation de proximité et les différentes actions que nous menons, comme les plaidoyers sur les MDPH en cours d'élaboration par les conseils départementaux, doivent résolument nous permettre de faire entendre un autre son de cloche.

D'autant que cette année est aussi celle des 80 ans de notre association. En écho aux appels d'hier lancés par les fondateurs, il nous faut plus que jamais nous rassembler, partager et agir. Pour dépasser l'injonction de la raison qu'on nous oppose si souvent. Comme disait André Trannoy, « risquer l'impossible » !

Je vous souhaite une belle année,

Jean-Marie Barbier, Président



Ca se passe en janvier...

- 8 - Déjeuner avec Maryvonne Lyazid, adjointe au Défenseur des droits
- 10 - Bureau du conseil d'administration
- 11 - Réunion avec le groupe GDF Suez pour le fonds de dotation APF
- 14 - Premier forum ouvert Entreprises & Handicap au Conseil économique, social et environnemental
- 16 - Rencontre entre les porte-parole du comité d'entente et Marie-Arlette Carlotti, ministre en charge des personnes handicapées
- 25 - Rencontre avec Axel Cavaleri, directeur du cabinet de Marie-Arlette Carlotti
- 28 - Comité d'entente
- 29 - Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Retrouvez tous les numéros de En Direct sur <https://reseau.apf.asso.fr/> rubrique « Je recherche »/« Un document »

■ ACTUALITÉ

2013, l'année balèze

De nombreux chantiers, inscrits au programme de 2013 par le gouvernement, concernent, directement ou indirectement, les personnes en situation de handicap. L'APF veut faire valoir ses revendications et imposer sur l'agenda la question des ressources et de la compensation du handicap.

2013 s'annonce chargée. Pour le gouvernement... et pour l'APF. Le programme de travail qu'a présenté le Premier ministre, début janvier, contient en effet de nombreux dossiers qui concernent les personnes en situation de handicap. À commencer par la réunion du comité interministériel « *au premier semestre pour arrêter les priorités de l'action gouvernementale dans ce domaine* », précise Jean-Marc Ayrault. Placé sous son autorité, ce comité est, officiellement, composé de tous les ministres concernés par le handicap.

« *La politique du handicap doit être transversale, c'est-à-dire que le handicap ne peut plus être porté de manière sectorisée et traité dans des politiques à part mais doit être intégré dans tous les projets* », précise Jean-Marie Barbier, le président de l'APF. C'était une des promesses du candidat François Hollande, qui s'était engagé à ce que chaque projet de loi contienne un volet handicap. Le Premier ministre a d'ailleurs envoyé à ses ministres, en septembre, une circulaire « *relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi* ». « *Mais elle peine à être mise en application, regrette Jean-Marie Barbier. De nombreux ministres ont encore du mal à intégrer cette dimension handicap dans leur travail et nous renvoient vers le ministère en charge des personnes handicapées.* »

Modernisation de l'action publique

L'APF va avoir de multiples occasions de le vérifier avec les nombreux textes qui seront soumis au Parlement dans le courant de l'année : sur la sécurisation de l'emploi, qui entérinera les dispositions contenues dans l'accord signé entre les partenaires sociaux, le 11 janvier; sur la refondation de l'école de la République (au Conseil des ministres le 23 janvier); sur la décentralisation, en mars; sur l'adaptation de la société au vieillissement, qui doit « *permettre de mieux accompagner les personnes concernées et leurs familles* »; sur les droits des femmes, en mai; sur la fin de vie, en juin; sur l'économie sociale et solidaire; mais aussi sur la protection des consommateurs, au deuxième semestre.

D'autres rendez-vous sont inscrits à l'agenda 2013 : la présentation du Plan de lutte contre la pauvreté, le 22 janvier (voir encadré); l'annonce des décisions de Marie-Arlette Carlotti, courant février quant à l'échéance d'une France accessible en 2015 (voir encadré); le comité interministériel de la jeunesse, le 21 février; la remise du rapport du Haut conseil sur le financement de la protection sociale, au printemps, qui contribuera au débat sur « les évolutions » de la politique familiale et du système de retraites; ou bien encore l'élaboration d'une stratégie nationale de santé.

Et puis, le chantier de modernisation de l'action publique, lancé fin décembre pour remplacer la révision générale des politiques publiques (RGPP), devrait déboucher sur des premières mesures. Alors que toutes les politiques publiques doivent être évaluées avant 2017, trois relatives au

handicap figurent dans les quarante évaluations qui démarrent en 2013 : la scolarisation des enfants en situation de handicap et le pilotage de l'allocation aux adultes handicapés, dès janvier 2013; la tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, en avril 2013. « *Il n'y aura pas de norme aveugle* », a rassuré Jean-Marc Ayrault, qui a mis en avant la volonté légitime d'améliorer « *l'efficacité de l'action publique* »... mais n'a pas caché que l'objectif est de réaliser « *10 milliards d'économies supplémentaires d'ici la fin 2015* ».

À tout cela s'ajoutent des dossiers propres aux personnes handicapées, comme la poursuite des travaux sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ou bien le lancement, en janvier, d'un autre groupe de travail sur l'orientation des personnes handicapées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) vers les établissements et services ainsi que le suivi des décisions prises par les commissions des droits et de l'autonomie.

Chacun son agenda

« *L'enjeu pour l'APF est de se saisir de ces débats pour faire passer son message d'une société inclusive et faire avancer ses revendications* », souligne Jean-Marie Barbier. Elle le fera, notamment, en sollicitant les ministres concernés, y compris le premier d'entre eux - Jean-Marie Barbier devrait être reçu, le 4 février, par le cabinet de Jean-Marc Ayrault.

L'APF peut également intervenir en joignant sa voix à d'autres associations. Comme sur l'avant-projet de loi de

.../...

décentralisation, qui prévoit de faire tomber les établissements et services d'aide par le travail (Esat) et les MDPH, dans le giron des conseils généraux. Le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées a adressé un courrier au président de la République pour faire part de ses inquiétudes quant aux risques de l'insuffisance des compensations financières accordées par l'Etat aux départements et d'inégalité de traitement sur tout le territoire. Le Conseil national consultatif des personnes handicapées a, également, pris position dans le même sens. Et une délégation va être reçue par le cabinet de Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique. *« Il faut que la concertation, tant louée par le gouvernement, serve vraiment à quelque chose, prévient le président de l'APF. Je commence à en douter un peu car, pour le moment, nos arguments n'ont pas été entendus. »*

« Mais nous ne devons pas nous contenter de suivre l'agenda politique du gouvernement, poursuit-il. Nous devons nous efforcer d'imposer aux décideurs les préoccupations des personnes en situation de handicap, et notamment l'insuffisance de leurs res-

La grosse déception du plan de lutte contre la pauvreté

Jean-Marc Ayrault a dévoilé, lundi 21 janvier, les mesures de son plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. À l'issue de la conférence qui s'était tenue en décembre, le Premier ministre avait assuré qu'il comporterait des mesures en faveur des personnes handicapées. En fait, pour ces dernières, le plan se contente de renvoyer à des travaux en cours – pour l'accès aux droits, par exemple, au rapport de Marie-Lise Campion sur l'accessibilité – ou de claironner de bonnes intentions sans mesure concrète, pour l'accès à la formation, par exemple, ou la prise en charge des frais de transport. À noter toutefois : l'expérimentation pour améliorer l'employabilité des personnes handicapées, menée par dix MDPH depuis 2011, *« sera généralisée à l'issue de l'évaluation »*, en juin 2013. Et le plafond de ressources ouvrant droit à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé – et donc également aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz – sera augmenté de 7 % en septembre 2013, pour atteindre 955 € par mois contre 892 € aujourd'hui. ■

sources et les lacunes du dispositif de compensation du handicap. »

« Vu la grande diversité et la technicité des sujets sur lesquels nous allons intervenir en 2013, nous devons encore améliorer notre capacité de lobbying, estime Patrice Tripoteau, directeur général adjoint de l'APF. Nous devons notamment mieux articuler le local et le national, chacun disposant de contacts complémentaires dans les cabinets

ministériels et chez les Parlementaires. Cela passe, entre autres, par une meilleure circulation de l'information. » Quand on vous disait que 2013 allait être chargée... ■

Urgence accessibilité

Marie-Arlette Carlotti, ministre chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, devrait annoncer, courant février, les mesures qu'elle entend prendre pour faciliter le respect de l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et moyens de transport. Elle s'appuiera notamment sur les conclusions du rapport sur *« les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de 2015 »*, que doit lui remettre, fin janvier, la sénatrice PS de l'Essonne, Claire-Lise Campion.

L'APF a, comme de nombreux autres acteurs du dossier, été auditionnée. *« Nous avons rappelé qu'il était indispensable de maintenir l'échéance de 2015, sous peine de récompenser les récalcitrants et les attentistes, explique Nicolas Mérille, conseiller national accessibilité et conception universelle à l'APF. Mais qu'il fallait enfin mettre en place un pilotage national et créer une agence nationale à l'accessibilité universelle. Si certaines des mesures annoncées par Mme Carlotti, sont inappropriées ou inacceptables, nous nous mobiliserons pour obtenir leur évolution. »*

Une étape supplémentaire après les précédentes opérations de communication : la campagne institutionnelle de l'APF sur l'accessibilité, pour alerter le grand public de manière choc, et le baromètre APF, pour suivre l'évolution des avancées sur le terrain, qui sera rendu public à la date symbolique du 11 février. ■

■ ACTUALITÉ

**Rapport Vachey,
« une bonne base de réflexion »**

Rendu public fin novembre, le rapport sur les « établissements et services pour personnes handicapées » pointe l'absence d'outils pertinents pour adapter l'offre aux besoins des personnes accompagnées et propose une méthode pour réformer la tarification du secteur. Points de vue croisés à l'APF.

« Un bon rapport, riche, qui dresse du secteur médico-social un état des lieux exhaustif et qui a l'avantage de proposer, plutôt qu'un dispositif précis, une démarche pour réformer la tarification. » Au sein de l'APF, le constat est partagé par Patrice Tripoteau, directeur général adjoint en charge des politiques d'inclusion, et Xavier Thiebaut, contrôleur financier à la direction financière et ancien conseiller technique gestion tarification à l'Uriopss¹. Tous deux s'accordent à dire que le rapport des inspecteurs des finances et des affaires sociales sur les « établissements et services pour personnes handicapées » pose bien les bases d'une réflexion sur l'offre de service et la tarification en pointant l'absence, en amont, d'outils permettant de connaître précisément cette offre et les besoins des personnes accompagnées.

« L'inquiétude dans le médico-social, où tout le monde s'accorde à dire que le mode de tarification actuel en dotation ou à la journée est inefficace, est de mettre en place ce qui existe dans le sanitaire, à savoir une tarification à l'activité, explique Xavier Thiebaut. Mais il faut pour cela décrire de manière très précise les activités pour les mettre dans un système d'information partagé ». Or l'activité ne se pose pas dans les mêmes termes pour le médico-social, où l'on n'est pas sur des actes mais sur des parcours individualisés et de la durée. De plus, il n'existe pas de référentiel précis du handicap. « Les besoins décrits dans les schémas et les systèmes d'informa-

tion actuels pour décrire les prises en charges ne sont pas satisfaisants », précise Xavier Thiebaut. Il salue donc la démarche proposée par les inspecteurs de commencer par connaître les personnes et leurs besoins d'accueil, d'accompagnement et de soins. Puis, de construire un référentiel des services rendus, de faire une étude nationale des coûts et de se donner enfin le temps de l'expérimentation. Le tout en associant les acteurs du secteur.

**Pas de catégorisation,
pas de tarification par pathologies**

Une participation à laquelle tient bien entendu l'APF. La direction générale a d'ailleurs constitué un groupe de travail sur la tarification animée par la direction Appui-conseil. « Nous ne souhaitons pas que ces outils de connaissance des besoins, tout comme la tarification, conduisent à une catégorisation des populations. Deux personnes peuvent avoir les mêmes incapacités, des soins médicaux de même nature, mais nécessitant un accompagnement très différent. Il faut tenir compte du projet de vie, du parcours personnel et de son environnement », note Patrice Tripoteau. Il ajoute qu'une tarification par pathologies serait également une mauvaise idée. C'est en effet ce que dénonce l'APF dans les Esat où un tarif plafond est fixé par pathologie.

Autre point de vigilance, la tendance à la dotation globale, illustrée dans le rapport par une mise en avant du



© X. Scheibel

CPOM². « Il ne faut pas que ce soit une enveloppe fermée et limitée qui rendrait impossible la prise en compte des besoins spécifiques objectifs, souvent complexes, des personnes que nous accueillons et accompagnons », explique Patrice Tripoteau. Xavier Thiebaut, lui, note que le CPOM est plus envisagé comme un outil au service d'objectifs, en permettant sans passer par un appel d'offres, de fixer des modes de prises en charge qui n'étaient pas forcément dans l'autorisation. Il juge également intéressant le passage de la notion de places à celui de file active, qui peut être gérée dans le cadre d'un CPOM.

Enfin, au regard de l'approche inclusive de l'APF, Patrice Tripoteau évoque l'enjeu d'une tarification qui ne serait plus uniquement basée sur le temps passé auprès de la personne. « Certaines équipes s'investissent sur l'environnement. Comment faire reconnaître et facturer ces interventions ? Et pour aller plus loin, permettre que certaines structures soient des ressources pour un territoire à l'instar d'autres équipements sur un territoire ? », demande-t-il. Le débat ne fait que commencer. ■

¹ Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux.

² Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

■ ACTUALITÉ

Violences faites aux femmes, l'APF s'empare du sujet

Alors que le gouvernement vient d'installer le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, pour combattre notamment les violences de genre, la particularité de cette thématique pour les femmes en situation de handicap semble oubliée. L'APF entend combler ce manque.

La maltraitance des femmes en situation de handicap par leur conjoint ou leur famille ? « *Un sujet tabou, qu'il faut de toute urgence mettre en lumière* », répond Laure-Carole Royneau, administratrice de l'APF. Surtout à l'heure où le gouvernement veut « *faire des droits des femmes une véritable politique publique à dimension transversale et interministérielle* », comme cela a été précisé lors de l'installation par le Premier ministre du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes le 8 janvier. « *Ces femmes n'ont aucun interlocuteur, pas de possibilité de prise en charge ni d'accompagnement* », poursuit l'administratrice. De fait, outre des problèmes de mobilité et d'autonomie financière, elles sont souvent isolées socialement, ne connaissent pas les associations susceptibles de les aider ou se retrouvent confrontées à des problèmes d'accessibilité et de formation au handicap de leurs interlocuteurs.

Le handicap favorise la maltraitance

Ce sont d'ailleurs des professionnels démunis devant des lieux d'hébergement d'urgence inaccessibles ainsi que des adhérentes vivant ou ayant vécu ces situations de maltraitance qui ont les premiers interpellé l'APF. Amenant l'association à créer un groupe de travail piloté par Laure-Carole Royneau et Bénédicte Kail, conseillère nationale Education Famille. Lequel a



commencé par commander une étude qualitative sur la maltraitance des femmes handicapées vivant à domicile pour appuyer sa réflexion sur des éléments concrets. Celle-ci montre que les situations de maltraitance sont réelles et revêtent plusieurs aspects : physique, psychologique et financier. Autre enseignement, pour les femmes en situation de handicap congénital, le seuil de tolérance est beaucoup plus élevé que pour celles ayant un handicap acquis.

Faire un état des lieux

Sur la base de ces éléments, une série de rencontres a été entamée. Avec le cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, qui a donné son accord pour intégrer la spécificité des femmes en situation de handicap dans la thématique des violences faites aux femmes. Avec pour mesure concrète de demander à tous les organismes travaillant autour du handicap d'essayer de produire des statistiques. Même chose pour les numéros d'appel sur la maltraitance, qui devraient noter le handicap, de manière à pouvoir établir un état des

lieux, savoir combien de femmes sont concernées.

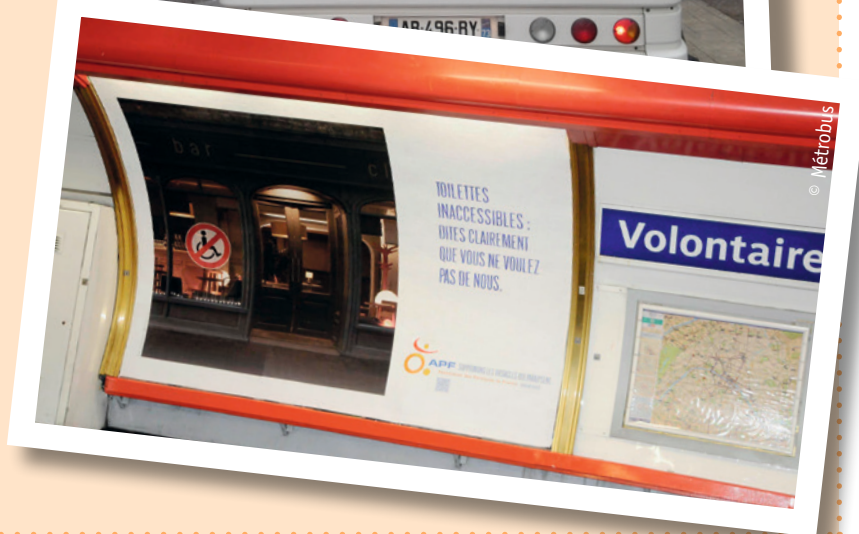
Et pour élaborer des réponses s'inscrivant dans l'approche inclusive de l'APF, le groupe de travail a également rencontré des organismes comme le CNIDFF, centre national d'information sur le droit des femmes et des familles, et envisage des partenariats avec d'autres associations représentatives des personnes en situation de handicap. « *Nous voulons nous battre pour notre spécificité, mais au côté d'autres femmes et de partenaires* », dit Laure-Carole Royneau. ■

■ LES PHOTOS DU MOIS

La campagne institutionnelle accède aux transports en commun

Le paradoxe fait sourire. C'est dans les lieux les plus difficilement accessibles qu'on aura le plus remarqué la campagne institutionnelle de l'APF. Cette année en effet, les affiches ne se sont pas contentées des abribus, mais se sont offertes au regard des automobilistes en s'exposant à l'arrière même des autobus en Savoie.

À Paris, ce sont les usagers du métro parisien qui ont bien reçu le message de « supprimer les obstacles qui paralysent » avec une exposition qui a duré jusqu'à trois semaines dans certaines stations. Bien vu !



■ VIE ASSOCIATIVE

Nouvelle impulsion pour l'Observatoire de la bientraitance APF

Fort d'un nouvel élan, l'Observatoire de la bientraitance de l'APF s'est réuni le 15 janvier. Cette instance à visée inter-associative élargit son champ d'action pour un soutien effectif en termes de prévention de la maltraitance et de promotion d'une culture de la bientraitance.

Le sujet de la maltraitance n'est pas nouveau pour l'APF. En 1998, l'association initiait une démarche qualité du service rendu aux usagers. Dix ans plus tard, elle publiait son premier guide des bonnes pratiques pour la prévention, le repérage et le traitement de la maltraitance. Elle entamait aussi une collaboration active avec l'Anesm¹ pour ses travaux sur la bientraitance.

Le but de cet observatoire, initialement lancé en 2010 et qui vient d'être renouvelé, est de disposer d'une instance représentative des différentes postures et pratiques en matière de prévention. Et de bénéficier des expertises inter-associatives pour une prise en compte large et innovante des situations susceptibles de survenir en établissement, au domicile, dans la vie sociale, à l'école, au travail, etc.

Composé d'une vingtaine de membres, réunissant acteurs du siège, responsables régionaux et directeurs d'établissements et services désignés pour une durée de trois ans, cet observatoire compte aussi parmi ses membres le président et la vice-présidente du conseil national des usagers (CNU), instance représentative éma-

nant des conseils de la vie sociale, ainsi que trois personnes extérieures qualifiées pour la Croix-Rouge, l'ADAPT, et HABEO, association qui lutte contre la maltraitance des personnes âgées et en situation de handicap, notamment grâce au numéro de téléphone unique 3977. L'observatoire établira un calendrier d'actions prioritaires à court, moyen et plus long terme, avec des groupes de travail qui pourront associer des compétences externes pour mener à bien leurs missions. Le premier des chantiers à conduire est le recensement des outils existants, leur mise à jour et les modalités de leur partage. Un rapport annuel sera de plus fait au conseil d'administration. ■

¹ Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

■ VIE ASSOCIATIVE

« Développement associatif », au service de la mobilisation des acteurs

Nouveau service au siège de l'APF, le développement associatif s'appuie sur le projet associatif pour rassembler, mobiliser tous les acteurs de l'association et développer le sentiment d'appartenance.

Il est né de la deuxième orientation du projet stratégique national, « *développer le mouvement* ». Et l'année 2013, où l'APF fête 80 ans d'engagement associatif, va lui fournir une excellente occasion de lancer sa mission : mobiliser et donner du souffle à la dynamique associative. Le service de développement associatif, créé à l'automne 2012 au sein de la direction du développement associatif et des politiques d'inclusion, regroupe au siège de l'APF une équipe de 10 personnes. Elle est composée d'un responsable, d'un assistant chargé notamment de la démocratie locale, de trois psychologues pour animer les lignes APF Écoute infos et d'une webmasteur s'occupant des sites d'information correspondants. Trois conseillers techniques, pour la prise en compte des pathologies, l'implication des parents, la participation des jeunes et la culture, soutenus dans leurs activités par une secrétaire, complètent ce service qui veut accompagner l'expression locale et favoriser la participation de tous.

Dans ses chantiers prioritaires, un travail sur l'accueil et l'orientation des personnes et des familles est engagé. « *L'idée est de réaffirmer que l'accueil obéit à une logique de proximité. Qu'il doit rester au plus près sur le terrain, porté par les délégations en lien avec les établissements, en complément d'une offre nationale d'écoute, d'information et d'expertise*, explique Hubert Pénicaud, responsable du service développement associatif. *Notre but n'est*

pas de faire, mais de faire ensemble. » Même logique pour les dynamiques nationales concernant la démocratie locale, le bénévolat, la promotion des valeurs ou la culture. Celle-ci vient par exemple de faire l'objet d'une enquête au sein des délégations et des établissements pour recenser les pratiques et les mettre prochainement en valeur sur un blog dédié. « *Nous renforçons aussi les partenariats sur l'ensemble des thématiques, par exemple avec l'Organisation internationale des concerts résilience, le Réseau musique et handicap, l'Union contre la sclérose en plaques* », ajoute Hubert Pénicaud.

Agir, participer, fédérer

Autre axe de travail pour le service de développement associatif, venir en appui aux projets stratégiques régionaux. « *Nous devons comprendre les besoins du réseau, y apporter des réponses dans le cadre des projets stratégiques régionaux, qui sont en*



cours d'élaboration. Et là où des manques sont identifiés, nous allons créer de nouvelles impulsions en associant le réseau », précise le responsable du service. Aussi, le service développement associatif est-il appelé à nouer des liens privilégiés avec les responsables régionaux du développement associatif, pour notamment mettre en place une dynamique qui permette de développer la participation et de renforcer la lutte contre l'isolement. Ainsi, en 2013, l'opportunité est offerte à tous les acteurs de se saisir des 80 ans de l'association pour faire résonner les appels des fondateurs en leur donnant un prolongement actuel. « *Faites-le !* », « *Vous pouvez compter sur nous !* » et « *Risquer l'impossible !* » disent la valeur fédératrice de l'APF et mettent tous ses acteurs en mouvement. ■

L'adhésion au cœur de l'action

Axe important du projet stratégique national, l'adhésion à l'APF est un sujet prioritaire pour le service de développement associatif. Aussi, le discours a-t-il été clarifié pour que l'année 2013 soit celle de l'ouverture à tous. Que l'adhésion ne soit plus perçue comme s'adressant principalement aux personnes en situation de handicap. Parce que « *l'APF s'engage à assurer une place prépondérante aux adhérents* », comme le rappelle la charte APF, tous ceux qui portent son projet doivent pouvoir devenir adhérents. Ainsi, des démarches plus ciblées vont être entreprises vers les usagers des services et établissements, les salariés, les bénévoles et les abonnés du magazine *Faire Face*. De plus, après la cotisation gratuite la première année pour les 18-25 ans, l'année 2013 voit une nouveauté avec la cotisation familiale. Ces dispositions donnent des ailes au réseau, déjà fortement impliqué l'an passé dans le sillage des élections. Avec pour résultat une inversion de la lente érosion du nombre d'adhérents, et une fidélisation en croissance de 1500 adhérents au cours de ces 15 derniers mois. ■

■ À LA DECOUVERTE DES ACTEURS DE L'APF

Équipes régionales, l'appui et le conseil au terrain

Interfaces entre l'expertise de la direction générale et celles du terrain, les équipes régionales ont pour mission de les mettre en harmonie en se mettant au service des directeurs, des équipes et des élus pour les appuyer dans leurs projets et actions.

Ils ont des fonctions aux acronymes compliqués : RRDA¹, RROS², RRAF³ et RRRH⁴. Mais leur mission globale, sous la houlette d'un directeur régional (DR) qui fait le lien entre le siège de l'association et le terrain, est bien plus claire. Être pour les directeurs de délégations, d'établissements, de services ou encore les élus, une ressource au quotidien sur différents domaines d'expertise. Ils peuvent en effet apporter appui et conseil sur des sujets aussi divers que l'organisation d'un événement, la rédaction d'un contrat de travail, la réponse à un appel d'offres, la création d'un tableau de bord pour équilibrer un budget ou la bonne application de réglementations complexes.

« L'administration médico-sociale se réorganise au niveau régional. Les interlocuteurs changent. Le directeur régional est là pour maintenir le lien, faire en sorte que les directeurs ne soient pas déconnectés et puissent travailler plus sereinement », explique Paul-Sylvain Camo, DR Pays-de-la-Loire, qui pointe les multiples compétences dont ces derniers doivent aujourd'hui justifier. « Nous avons un rôle de coordination et de responsabilité régionale, confirme Jean-François Dietrich, son homologue de Bretagne qui partage les mêmes locaux. En interne, mettre en scène et harmoniser l'ensemble des actions, décliner la politique nationale et remonter ce qui se fait sur le terrain; en externe, être en contact avec

l'agence régionale de santé, monter des partenariats... »

La proximité pour une vision plus complète

Ce qui conduit naturellement les équipes régionales à travailler à la construction des plans stratégiques régionaux, ces déclinaisons à l'échelle d'un territoire, en fonction de ses priorités et de sa réalité, du plan stratégique national. « La région prend une véritable identité avec la proximité des équipes régionales. Elles en offrent une vision plus complète, note d'ailleurs Jean-Luc Mortet, RRDA Auvergne et Rhône-Alpes. Du coup, chacun travaille moins dans son coin. Il est plus simple de monter des groupes de travail thématiques et des projets communs. » Les équipes régionales elles-mêmes ne séparent pas leurs compétences. « Les problématiques sont emboîtées. Il n'y a



pas une dimension RH d'un côté et une dimension offre de services de l'autre », dit Paul-Sylvain Camo. Même si le RRDA sera plus fortement sollicité sur les états régionaux de l'inclusion, le RROS sur la réponse à un appel à projets ou la démarche qualité, et le RRAF sur l'accompagnement et le suivi d'un CPOM, comme c'est le cas en Pays-de-la-Loire. ■

¹ Responsable régional du développement associatif

² Responsable régional de l'offre de services

³ Responsable régional administratif et financier

⁴ Responsable régional ressources humaines

Quelques missions concrètes

Aider les structures à actualiser leur projet d'établissement, accompagner sur un mandat de gestion, décliner de manière opérationnelle à travers des fiches actions tout ce qui concerne l'offre de service dans le projet stratégique régional et faire de la veille sur le secteur médico-social... Ce sont quelques-uns des sujets sur lesquels travaille Marion Portat, RROS de la région Centre. Son homologue de Bretagne, Georges Jezequel, évoque lui, l'adaptation de l'offre aux besoins en réfléchissant à la politique d'inclusion et la mission de référent qualité pour les établissements comme les délégations.

Côté administratif et financier, Sozic Gabillard et Christel Brosseau, respectivement RRAF Pays-de-la-Loire et Bretagne, parlent d'une harmonisation des principes comptables et financiers ainsi que l'appui conseil aux directeurs et comptables. Le projet des centres comptables mutualisés, le travail sur les charges rejetées par l'administration dans les établissements et services médico-sociaux ainsi que le financement du mouvement sont les grands chantiers de 2013. Et côté ressources humaines, Marlène Bauducel, RRRH Pays-de-la-Loire également en appui sur la région Bretagne, explique que son champ d'action ne se limite plus au développement RH mais intègre la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, ainsi que la formation et le recrutement. En clair, la problématique globale en ressources humaines d'un directeur. ■

■ BÉNÉVOLES

Jeunes et investis

Ils n'ont pas plus de 25 ans, sont étudiants, en recherche d'emploi ou jeunes travailleurs. Ils s'investissent dans le milieu associatif et y apportent leur fraîcheur et leur énergie. Rencontre avec trois jeunes bénévoles de l'APF.

Alice Bataille a 19 ans. Étudiante en première année d'école de masso-kinésithérapie à Besançon (25), elle projette de travailler dans le domaine de la rééducation. L'été dernier, quand une amie lui propose d'être accompagnatrice pour un séjour APF Évasion, elle saute sur l'occasion. « *Au-delà de la découverte du handicap, c'est surtout la dimension humaine de l'expérience qui m'a attirée.* » Et elle n'a pas été déçue. « *C'était incroyable, très enrichissant.* » L'accompagnement de séjours vacances est l'une des principales sources de recrutement des jeunes bénévoles. Sabine Matocq, 23 ans, a ainsi découvert la délégation APF des Landes (40) par une petite annonce dans un journal local qui proposait d'accompagner un voyage organisé par la délégation. « *À l'époque, je faisais des études pour devenir infirmière. J'avais déjà été confrontée au handicap, car une personne de ma famille est handicapée,* » confie-t-elle. L'accueil chaleureux de tous les habitués de la délégation l'a convaincue de prolonger l'expérience en s'investissant dans ses différentes actions.

Aider les autres en s'amusant

Sabine a reçu fin 2012 le prix « *Jeune et bénévole* », délivré par l'association Espace bénévolat, qui récompense les meilleurs témoignages des 15 à 25 ans en faveur du bénévolat. Avec un mot d'ordre précis dans le plaidoyer qu'elle a réalisé : le rire. « *Pour moi le bénévolat, c'est la recherche du partage, ça permet de décompresser en passant des moments agréables avec les autres,*

explique-t-elle. Alice confirme : « *Je me suis vraiment amusée ! On vient pour donner de son temps et de sa personne, mais on reçoit finalement beaucoup plus.* »

Jonathan Roy, bénévole à la délégation des Vosges (88), peut en témoigner. « *Le bénévolat m'a apporté énormément et m'a permis de faire pleins de rencontres.* » Ce jeune homme de 25 ans, en situation de handicap, a décidé d'occuper son temps en s'impliquant dans la vie de l'APF. « *Je fais partie de la commission accessibilité, je participe à l'animation du groupe relais de mon quartier. J'ai également vendu des objets au profit de la délégation pour la fête du Sourire.* » Il s'est même pré-

senté aux dernières élections internes de l'APF pour faire partie du conseil départemental. « *J'espère être élu la prochaine fois, mais de toute façon j'assiste quand même aux réunions,* » confie-t-il. Dans l'avenir, Alice projette de refaire un séjour APF Évasion. « *Une fois qu'on y a goûté, on a envie d'y replonger tous les ans.* » Quant à Sabine, elle vient de déménager à Paris et compte bien continuer à s'impliquer dès qu'elle en aura le temps. Le bénévolat attire la jeunesse plus qu'on ne le croit ! ■

La vidéo de Sabine :

http://www.youtube.com/share_popup?v=biiectwXseg



Lauréate 2012 du prix « Jeune et bénévole », Sabine (à droite sur la photo) a fait du rire son mot d'ordre.

ÉVÈNEMENT

Les grands rendez-vous du premier semestre



APF Formation - Colloque « Le corps émoi »

Du 30 janvier au 1^{er} février à Paris (75) au Palais de l'Unesco.
Renseignements sur <http://apfformation.blogs.apf.asso.fr/>



APF - Forum du groupe d'initiative national Ile aux projets sur l'audace

Du 27 au 29 mars à Maurs-la-jolie (15). Renseignements sur <http://iap.blogs.apf.asso.fr/>



APF - États régionaux de l'Inclusion Nord-Pas-de-Calais

Conférence le 7 février à Lille (59).



Salon Autonomic Sud

Les 28 et 29 mars à Toulouse (31).



CH(s)OSE - Séminaire « Assistance sexuelle : présence à l'autre ou marchandisation du corps ? »

Le 8 février à Paris (75).
Renseignements sur <http://www.chs-ose.org/>



Anniversaire de l'APF

Le 26 avril.



APF - États régionaux de l'inclusion Midi-Pyrénées

Le 2 avril à Toulouse (65).



APF - Résultats du 4^e Baromètre de l'accessibilité 2012

Le 11 février.



APF - États régionaux de l'inclusion Nord-Pas-de-Calais

Le 4 avril à Lille (59).



APF - États régionaux de l'inclusion Auvergne

Le 14 février à Clermont-Ferrand (63).



Cordées - 6^e concours littéraire

Limite d'envoi le 13 avril.
Renseignements sur <http://lescordées.blogs.apf.asso.fr/>



APF Évasion - Journée portes ouvertes

Le 16 février à Paris (75).



Faire Face - Numéro spécial 80 ans de l'APF

En juin.



APF - États régionaux de l'inclusion Alsace

Le 7 mars à Colmar (68).



APF - 11^e édition de la Fête du sourire

Du 24 mai au 2 juin. Renseignements sur



APF - Semaine nationale des personnes handicapées

Du 11 au 17 mars.



APF - États régionaux de l'inclusion Picardie

Du 28 mai au 1^{er} juin à Amiens (80).



APF - États régionaux de l'inclusion Lorraine

Le 15 mars à Metz (54).



Course des héros

Villeneuve d'Ascq (59)
le 2 juin, Lyon (69) le 9 et Paris (75) le 16. Renseignements sur <http://www.coursedesheros.com/>



APF - États régionaux de l'inclusion Bretagne

Le 21 mars à Pacé (35).



Salon Handica

Du 5 au 7 juin à Lyon (69).



APF - États régionaux de l'inclusion Champagne-Ardenne

Le 21 mars à Taisy, près de Reims (51).



APF - Assemblée générale

Le 29 juin à Chartres (28).